

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
42e séance  
tenue le  
vendredi 8 décembre 1995  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 42e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (suite)
- f) PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (suite)
- g) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)
- j) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES PERSPECTIVES ET LA PARTICIPATION (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- f) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (suite)

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.42  
7 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/C.2/50/L.14 et L.64)

Projets de résolution sur les programmes de communication par le développement dans le système des Nations Unies (A/C.2/50/L.14 et L.64)

1. M. STADTHAGEN (Nicaragua), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.64 sur la base des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.14. Il convient de supprimer les termes "du Secrétariat" à la première ligne du paragraphe 3. La dernière partie du paragraphe 7, commençant par les termes "et, dans ce contexte," doit être ajoutée à la fin du paragraphe 1 et être supprimée au paragraphe 7. Il recommande le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, pour adoption par consensus.

2. Le projet de résolution A/C.2/50/L.64, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

3. Le projet de résolution A/C.2/50/L.14 est retiré.

4. Le PRÉSIDENT propose que le Comité prenne acte des notes du Secrétaire général sur les questions intitulées "Prix des Nations Unies en matière de population" (A/50/132), "Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida" (A/50/175-E/1995/57) et "Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et transformation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial" (A/50/706).

5. Il est en ainsi décidé.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/50/L.19 et L.59)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

Projets de résolution sur l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/C.2/50/L.19 et L.59)

6. Mme KELLEY (Secrétaire du Comité), commentant les incidences budgétaires du projet de résolution A/C.2/50/L.59, dit que dans le projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de convoquer en 1997, dans la limite des ressources globales disponibles pour l'exercice biennal 1996-1997, une autre réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. La réunion, qui se tiendrait à Genève en 1997, durerait une semaine et nécessiterait des services de documentation, d'interprétation et d'autres services linguistiques.

7. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.59 sur la base des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.19. Un consensus s'étant dégagé au cours des consultations officielles, il recommande le projet de résolution pour adoption.

8. Le projet de résolution A/C.2/50/L.59 est adopté.

9. Le projet de résolution A/C.2/50/L.19 est retiré.

d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/50/L.38 et L.62; L.25 et L.68)

Projets de résolution sur l'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Afrique (A/C.2/50/L.38 et L.62)

10. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.62 sur la base des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.38. Un consensus s'étant dégagé pendant ces consultations officielles, il recommande le projet de résolution pour adoption.

11. Le projet de résolution A/C.2/50/L.62 est adopté.

12. Le projet de résolution A/C.2/50/L.38 est retiré.

Projets de résolution sur la science et la technique en faveur du développement (A/C.2/50/L.25 et L.68)

13. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.68 à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution A/C.2/50/L.25. Un consensus s'est dégagé pendant les consultations officielles. Il souhaite toutefois appeler l'attention du Comité sur un certain nombre de modifications de forme. À l'avant-dernière ligne du paragraphe 2, il convient de supprimer les termes "ainsi que de les modifier". À la deuxième ligne du paragraphe 3, il convient de remplacer le terme "énoncés" par le terme "réaffirmés". Au paragraphe 5, il convient de remplacer le terme "vital" par le terme "important". Au paragraphe 11, il convient de supprimer les termes "se félicite". Au paragraphe 14, remplacer les termes "et, partant," par "en vue d'".

14. M. SHINODA (Japon) dit que le Japon, qui attache une grande importance à la question de la science et de la technique en faveur du développement, a participé activement à la discussion sur le projet de résolution et se joint à son adoption par consensus. Toutefois, compte tenu de la forme que le projet de résolution a prise, il tient à faire consigner une observation sur un point important.

15. Au cours des délibérations sur l'agenda pour le développement, le Japon a souligné qu'il importe d'élaborer une stratégie du développement pour chaque pays en développement conformément à son étape de développement et à la situation particulière qui prévaut dans son économie. De même, il convient d'élaborer différentes stratégies sur la base des besoins des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique en faveur du

développement, car les besoins des petits États insulaires diffèrent de ceux des États sans littoral, ou encore ceux des pays tropicaux de ceux des pays situés dans des zones tempérées.

16. L'assistance ne peut être efficace que si elle est orientée vers les besoins. Le projet de résolution ne tient pas tellement compte des besoins particuliers des différents pays et en conséquence, n'appelle aucun effort particulier en vue de satisfaire ces besoins. Dans cette situation, il est difficile de voir comment le projet de résolution pourrait atteindre les objectifs qui sont énoncés.

17. M. CABACTULAN (Philippines) dit qu'il apprécie l'aide apportée par les éditeurs en vue de peaufiner les textes des projets de résolution approuvés par la Commission, mais que les éditeurs devraient consulter les coordonnateurs des consultations officielles en ce qui concerne les modifications qu'ils proposent d'apporter aux textes afin d'éviter des retards regrettables et de faciliter les travaux de la Commission en général. Ainsi, le remplacement du terme "vital" par le terme "important" au paragraphe 5 du projet de résolution A/C.2/50/L.68 ne peut être considéré comme une simple modification de forme.

18. La déclaration que vient de faire le représentant du Japon soulève un certain nombre de questions préoccupantes pour la délégation des Philippines. Nombre des positions du Japon au cours des consultations officielles ont été prises en compte dans le projet de résolution. Il est inévitable toutefois que ce type de projet de résolution soit le fruit de concessions et représente le meilleur résultat auquel il est possible de parvenir à un moment donné. Les dispositions du projet de résolution sont d'une importance vitale pour les pays en développement dans leur ensemble, quelle que soit leur situation individuelle. De plus, il importe que la communauté internationale respecte la solidarité politique manifestée par les pays en développement.

19. Le PRÉSIDENT fait observer que les éditeurs ne peuvent modifier comme ils l'entendent les textes qui ont été approuvés par les délégations.

20. Le projet de résolution A/C.2/50/L.68, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

21. Le projet de résolution A/C.2/50/L.25 est retiré.

22. Le PRÉSIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 95 d) de l'ordre du jour.

f) PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (suite)

Projets de résolution sur la participation des femmes au développement  
(A/C.2/50/L.46 et L.66)

23. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.66 sur la base des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.46. Il tient à appeler l'attention de la Commission sur un certain nombre de modifications de forme. Au paragraphe 6, les termes "à la Conférence mentionnée plus haut" doivent être remplacés par les termes "à

Beijing" et, dans la version anglaise, les termes "an enabling environment by, inter alia, removing" par les termes "an enabling environment through, inter alia, by removing". Dans la version anglaise également, au paragraphe 10, l'expression "by increasing women's access" doit être remplacée par l'expression "through increased access" et, à la cinquième ligne, le terme "by" doit être ajouté après l'expression "as well as". Un consensus s'étant dégagé pendant les consultations officielles, le Vice-Président recommande le projet de résolution pour adoption.

24. Le projet de résolution A/C.2/50/L.66, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

25. Le projet de résolution A/C.2/50/L.46 est retiré.

26. Mme HORIUCHI (Japon) dit que la "Participation des femmes au développement" est un domaine important qu'il convient d'appuyer aux fins de la promotion de la femme. Sa délégation, en conséquence, appuie vigoureusement le projet de résolution A/C.2/50/L.66. Toutefois, il est regrettable que ni le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ni l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme n'aient été mentionnés dans le projet de résolution, car l'action de ces deux organisations dans le domaine de l'aide au développement vise uniquement à accroître les moyens d'action des femmes.

27. Le projet de résolution A/C.2/50/L.46 est retiré.

g) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Projets de résolution sur la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/C.2/50/L.34 et L.70)

28. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, introduit le projet de résolution A/C.2/50/L.70 sur la base des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.34.

29. Le projet de résolution A/C.2/50/L.70 est adopté.

30. Le projet de résolution A/C.2/50/L.34 est retiré.

j) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES PERSPECTIVES ET LA PARTICIPATION (suite)

Projets de résolution sur l'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation (A/C.2/50/L.36 et L.60)

31. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.60 sur la base des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.36.

32. Le projet de résolution A/C.2/50/L.60 est adopté.

33. M. DELANEY (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que les États membres du Forum du Pacifique Sud, au nombre desquels figure son pays, attachent une grande importance à l'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation. Le Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation est composé d'experts siégeant à titre individuel appartenant ou non au système des Nations Unies; les travaux du Groupe, ainsi que le rapport qu'il a établi, constituent la première étape de l'élaboration de la notion et de la promotion de son application élargie. Le projet de résolution qui vient d'être adopté laisse à la communauté internationale de nombreuses possibilités de poursuivre son appui aux efforts déployés par les gouvernements en vue d'offrir des perspectives accrues et d'encourager une participation élargie de la population tout entière aux activités de développement économique et social.

34. Le projet de résolution A/C.2/50/L.36 est retiré.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)  
(A/C.2/50/L.28, L.35, L.69 et L.71)

Projets de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/C.2/50/L.28 et L.69)

35. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.69 à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/50/L.28.

36. Le projet de résolution A/C.2/50/L.69 est adopté.

37. Le projet de résolution A/C.2/50/L.28 est retiré.

f) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES  
(suite)

Projets de résolution sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/C.2/50/L.35 et L.71)

38. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.71 sur la base des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.35 et appelle l'attention sur une légère modification apportée à la forme du texte. À la quatrième ligne du paragraphe 9, il convient de remplacer le terme "notamment" par les termes "y compris".

39. Le projet de résolution A/C.2/50/L.71, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

40. Le projet de résolution A/C.2/50/L.35 est retiré.

Projet de décision sur le rapport du Secrétaire général sur les fonctions essentielles de la décennie (A/50/521)

41. Le PRÉSIDENT présente un projet de décision pour examen au titre du point 96 f) de l'ordre du jour, qui se lit comme suit : "L'Assemblée générale prend note du document A/50/521, le Rapport du Secrétaire général sur les

fonctions essentielles du secrétariat de la Décennie, présenté conformément à la résolution 1995/47 B du Conseil économique et social".

42. Le projet de décision est adopté.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite) (A/C.2/50/L.43 et L.63)

Projets de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.2/50/L.43 et L.63)

43. M. STADTHAGEN (Nicaragua), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.63 sur la base des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.43. Il appelle l'attention sur un certain nombre de modifications mineures apportées à la forme du texte et sur la nécessité, dans la version anglaise, d'ajouter "33rd" au paragraphe 3 avant la référence qui y est faite à la session du Conseil d'administration. En outre, dans la version anglaise également, il convient de supprimer le terme "office of" avant les termes "Executive Director".

44. M. ALIOU (Cameroun) appelle l'attention sur une modification qu'il est nécessaire d'apporter au paragraphe 5 de la version française afin qu'elle corresponde à la version anglaise. À la première ligne du paragraphe 5, après le terme "mesures", il convient d'ajouter le terme "appropriées".

45. Le projet de résolution E/C.2/50/L.63, tel qu'il a été corrigé oralement, est adopté.

46. Le Projet de résolution E/C.2/50/L.43 est retiré.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite) (A/C.2/50/L.11 et L.67)

Projets de résolution sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat (A/C.2/50/L.11 et L.67)

47. M. MURPHY (Irlande), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.67 sur la base des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/50/L.11 et appelle l'attention sur une modification apportée à la forme du texte.

48. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis) dit que sa délégation attache une grande importance au projet de résolution sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Cependant, elle tient à faire consigner les vives réserves de sa délégation concernant le paragraphe 2 de la résolution proposée. Elle réaffirme qu'il est entendu par les États-Unis que l'expression "croissance économique soutenue" telle qu'elle apparaît dans les résolutions se réfère à une croissance dans le cadre du développement durable comme cela est mentionné au paragraphe 6 de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et a

/...

été affirmé par les chefs d'État et de gouvernement de plus de 130 pays lors du Sommet mondial pour le développement social. L'ensemble du paragraphe en question se lit comme suit :

"Nous sommes profondément convaincus que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre de nos efforts pour assurer à tous une vie meilleure. Un développement social équitable mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des pauvres d'utiliser d'une manière viable les ressources de l'environnement est un fondement essentiel du développement durable. Nous reconnaissons en outre qu'une croissance économique générale et soutenue, dans le contexte d'un développement durable, est indispensable à la continuité du développement social et de la justice sociale."

La représentante des États-Unis demande que sa déclaration soit intégralement consignée dans le compte rendu de la séance.

49. Mme WONG (Australie) et M. LANGLEY (Nouvelle-Zélande) disent que leur délégation souhaite s'associer pleinement au projet de résolution A/C.2/50/L.67.

50. M. MONTOYO (Colombie) se félicite des déclarations des représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il propose deux amendements au texte espagnol des projets de résolution. Au paragraphe 5, les termes "tema central" devraient être remplacés par les termes "foco de la discusión". Au paragraphe 6, le terme "grandes" devrait être remplacé par le terme "principales".

51. M. CABACTULAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite des déclarations des délégations d'Australie et de la Nouvelle-Zélande et leur exprime sa gratitude pour leurs interventions positives concernant la résolution très importante qui est examinée.

52. Le projet de résolution A/C.2/50/L.67, tel qu'il a été révisé, est adopté.

53. Le projet de résolution A/C.2/50/L.11 est retiré.

La séance est levée à 17 h 55.